



- Légende**
- ▭ Limites de communes
 - SUP
 - ASI_CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES
 - ASI_PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES
 - Protection Immédiate
 - ▨ Protection Rapprochée
 - ▩ Protection Eloignée
 - AC1_MONUMENTS HISTORIQUES
 - Classe
 - Inscrit
 - AC1_PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES OU INSCRITS
 - AC3_RESERVES NATURELLES
 - AC2_SITES ET MONUMENTS NATURELS CLASSES OU INSCRITS
 - A5_CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
 - ARE_ABORDS DES CHAMPS DE TIR
 - ◆ JS1_PROTECTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES
 - EL3_HALAGE ET MARCHEPIED
 - EL4_DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DE LA MONTAGNE
 - ELI1_INTERDICTION D'ACCES SUR LES VOIES EXPRESS et DEVIATIONS D'AGGLOMERATION
 - I2_PERIMETRE DE SUBMERSION ET OCCUPATION TEMPORAIRE
 - I3_CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ
 - I4_LIGNES ELECTRIQUES
 - Aériennes
 - Souterraines
 - Raccord
 - T1_VOIES FERREES
 - T2_ZONES DE SURVOL DE TELEPHERIQUES
 - PT1_CENTRES DE RECEPTION RADIOELECTRIQUES
 - PT1_PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTRO-MAGNETIQUES
 - zone de garde
 - zone de protection
 - ▲ PT2_CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION
 - PT2_PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES
 - PT3_GENERATEUR_SUP_L_074
 - PM1_PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
 - CADASTRE
 - N_PARCELLE_DGI_074
 - N_BATTI_DGI_074

COMMUNE DE PASSY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Données indicatives fournies par les gestionnaires des sup et mises à disposition par la DDT74 sans garantie d'exhaustivité ni d'exactitude



NOVEMBRE 2016